

la tribune

Forum

Informations générales p. 3

Vivre en 87 pp. 4 et 5

De tout et de tous p. 6

Se servant d'une disposition relative à des "motifs humanitaires"

Québec accueillera neuf autres Chiliens

par Maurice GIRARD

MONTREAL (PC) — Le Québec a émis hier neuf certificats de sélection pour des ressortissants chiliens retenus en Argentine, mais que le gouvernement fédéral refuse de reconnaître comme réfugiés.

Il s'agit de Chiliens qui n'ont pas réussi à faire modifier leur statut à la suite d'un réexamen de leur dossier par les fonctionnaires fédéraux. Cependant, le gouvernement du Québec considère leur situation suffisamment précaire pour les accueillir "pour des raisons humanitaires", a indiqué hier la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Louise Robic, dans une interview à la Presse Canadienne.

En matinée, Mme Robic chargeait son représentant à Buenos Aires de passer à l'action. Elle demandait au gouvernement fédéral "d'émettre les visas le plus rapidement possible". Il pourrait s'écouler un délai de trois semaines à un mois avant que les procédures administratives soient complétées, convient la ministre québécoise.

Dimanche à Drummondville, le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration Benoît Bouchard indiquait qu'avant d'entrer au pays les autorités fédérales devaient s'assurer que les détenteurs de certificat émis par Québec ne comportent aucun risque pour la santé et la sécurité du pays.

Des deux ressortissants ayant obtenu le statut de réfugié, un seul a demandé à venir s'établir au Québec. Restait le cas des neuf autres, que le gouvernement du Québec aurait classé comme réfugié s'il en avait eu la compétence. Mais, comme le rappelait dimanche M. Bouchard, le gouvernement du Québec pouvait se prévaloir d'une disposition de l'entente Cullen-Couture sur l'Immigration et émettre des certificats pour des motifs humanitaires.

Ce que la ministre québécoise de l'Immigration Louise Robic a fait justement hier. Elle ex-

plique sa démarche: "Après l'étude du fédéral, nous avons examiné ces cas pour savoir s'ils pouvaient être considérés comme des cas humanitaires. En regardant les dossiers de personnes voulant venir au Québec, il nous semblait qu'il y avait 10 cas où nous avions raison de croire qu'ils pouvaient être considérés comme réfugiés. Puisqu'un seul est un réfugié, nous n'avons pas d'autre choix que d'émettre des certificats parce que pour nous, ce sont des cas humanitaires".

Pas consultée

Par ailleurs, la ministre québécoise soutient qu'elle n'a toujours pas été consultée par son homologue fédéral sur le contenu du projet de loi que le ministre Bouchard entend déposer d'ici deux ou trois semaines.

"On m'avait avisée qu'on m'informerait du projet de loi et de son contenu. Je ne l'ai pas encore été. J'espère certainement l'être. On doit travailler avec tous les groupes et j'essaie de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral. Le projet de loi nous intéresse au plus haut point", affirme la ministre.

Même si aucune consultation n'a encore été effectuée entre les deux gouvernements, il semble que les deux titulaires responsables de l'Immigration s'entendent pour accélérer le processus d'étude des étrangers désireux de venir s'établir au pays.

Hier, Mme Robic reprenait dans les grandes lignes l'essentiel de la position de son collègue fédéral. "Il faudrait que le processus pour identifier les réfugiés soit rapide. A ce moment-là, on va voir une diminution de tous ceux qui profitent du système actuel. Les gens ne courront pas le risque de venir chez nous pour se faire retourner dans leur pays quelques semaines plus tard. A l'heure actuelle ça prend quatre ou cinq ans. Et ils évaluent que les possibilités d'être déportés sont nulles."



Louise Robic

Réduction du déficit fédéral

Wilson accusé par l'Institut C.D. Howe de manipuler les chiffres du budget

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fait fausse route avec sa stratégie de réduction du déficit fédéral, un fait que le ministre des Finances Michael Wilson dissimule en jouant avec les données des rentrées fiscales, affirme un groupe réputé d'experts en économie.

Selon l'Institut C.D. Howe, à moins d'une amélioration inattendue de l'économie ou d'une hausse des rentrées de fonds dues au projet de réforme fiscale du ministre Wilson, le pays pourrait se retrouver aux prises avec des déficits atteignant jusqu'à 30 milliards \$, et même davantage.

Effectuée par Ted Carmichael, économiste et vice-président de l'Institut, l'analyse du budget est l'une des plus sévères réalisées jusqu'à présent par un organisme économique aussi influent.

L'Institut C.D. Howe n'est pas le premier à contester le ministre des Finances lorsque celui-ci affirme avoir combattu efficacement le déficit fédéral.

Le Conférence Board du Canada a déjà prédit que le déficit commencera à grimper cette année et augmentera encore l'année suivante, au lieu de baisser, comme le prédit M. Wilson. Et l'Institut canadien du développement, un groupe de recherche en économie nouvellement formé à Ottawa, a récemment déclaré: "Les Canadiens ne comprennent pas que nos gouvernements fédéral et provinciaux sont à court d'argent et que leurs dettes continuent à augmenter à pas de géant... et malgré cela, pas un sou de coupure des dépenses fédérales."

Mais l'Institut C.D. Howe est le premier à accuser ouvertement le gouvernement de manipuler les chiffres.

Dans le budget de 1987, M. Wilson soutient que le déficit pour l'exercice fiscal courant qui se termine aujourd'hui, sera de 32

milliards \$, soit 2,5 milliards \$ de plus qu'il ne l'avait prévu dans son budget précédent, et seulement 2,4 milliards \$ de moins que l'an dernier.

Téleglobe Canada

M. Carmichael reconnaît que la réduction, calculée sur une base annuelle, est substantielle, mais pas autant qu'elle ne le paraît au premier coup d'oeil. La baisse de 2,4 milliards \$ du déficit de cette année a été rendue possible seulement grâce à la vente toute récente de Téleglobe Canada pour 450 millions \$, et en reportant le versement de 700 millions \$ d'aide spéciale aux cultivateurs de céréales après le 31 mars, a-t-il dit.

L'économiste accuse ensuite le ministre de sortir ses meilleurs trucs de son sac à malices pour démontrer que le déficit pour l'an prochain sera réduit à 29,3 milliards \$.

Par exemple, constate-t-il, le ministre a jonglé avec deux semaines de cotisations des employeurs au gouvernement au titre de l'assurance-chômage et des fonds de pension, de façon à pouvoir les comptabiliser à l'intérieur de l'année fiscale qui commence plutôt que de la prochaine.

L'Institut C.D. Howe dénonce aussi l'utilisation des surplus du régime de retraite des employés de la fonction publique pour financer les dépenses, réduisant ainsi les emprunts nécessaires, mais seulement sur papier. "Ce n'est pas une façon de réduire le déséquilibre sous-jacent entre les dépenses et les revenus", affirme l'organisme.

Rapport fédéral sur la garde d'enfants

Seuls les directeurs de garderies applaudissent

OTTAWA (PC) — Le rapport du Comité spécial sur la garde d'enfants a plu aux directeurs de garderies, mais il en a déçu bien d'autres.

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et le Congrès du travail du Canada ont exprimé leur déception en conférence de presse hier, peu après le dépôt du rapport du comité.

De son côté, l'Association canadienne des directeurs de garderies a promis son appui au rapport.

"L'introduction de crédits d'impôt, l'extension des congés de maternité, les mesures concernant l'éducation des parents, les services d'appui, les subventions en capital pour les services et la formation sont d'excellentes étapes menant à la mise en place d'espaces supplémentaires et de services complets", a déclaré la présidente de l'association, Mme Jocelyn Cowern.

Mme Cowern a particulièrement apprécié le fait que le comité ait admis les besoins divers des familles canadiennes, et le droit des parents de choisir le genre de garderie qui leur convenait le mieux.

Les groupes intéressés à la garde d'enfant se sont particulièrement opposés à l'idée de financer un système de garde par des mesures fiscales.

"Ce qu'il fallait, c'était des subventions immédiates, directement aux provinces, pour les aider avec les dépenses de capital et d'exploitation de garderies d'enfants sans but lucratif, a déclaré Mme Shirley Carr, présidente du Congrès du travail du Canada. Au lieu de cela, le comité désire acheminer cet argent aux parents, sous forme de subventions fiscales. Or, cette approche ne fournira pas le système de garderies de qualité dont ont besoin les enfants canadiens et leurs parents".

Le comité spécial a recommandé des subventions de fonctionnement et d'immobilisation, mais les sommes en cause sont minuscules comparativement aux montants alloués aux crédits d'impôt, a fait remarquer Louise Dulude, présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

Le financement de services de garde à but lucratif inquiète particulièrement l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance.

"Compte tenu des problèmes constatés relativement au salaire minime des employés, à la qualité qui, en moyenne, est moindre dans ce secteur, et au manque de responsabilité en matière de comptes rendus, nous nous opposons à tout financement supplémentaire qui favoriserait la croissance des services de garde d'enfants à but lucratif", a soutenu la présidente de l'association, Mme Lynette Billard.

40^e ANNIVERSAIRE

GAGNEZ la Super Sonic

Aucun achat requis

Voir règlements du concours dans les succursales G. Lebeau.

VENEZ VOIR NOS AUBAINES!

Achetez et installez vous-même ou profitez du service et de l'installation professionnelle G. Lebeau.

SYSTÈME D'ALARME

Auto Page

279\$ non installé

G. Lebeau

Prix en vigueur jusqu'au 18 avril 1987

G. Lebeau

MEB
Modèle CX118M
AM FM stéréo cassette
89\$ non installé

MEB
Modèle CX147E
AM FM stéréo cassette, affichage numérique
269\$ non installé

PAYEZ DANS 3 MOIS SANS INTÉRÊT*

ALPINE
Modèle 7163
AM FM stéréo cassette, affichage numérique
319\$ non installé

SONY
Modèle CXR57
AM/FM stéréo cassette, affichage numérique
499\$ non installé

PAYEZ DANS 6 MOIS SANS INTÉRÊT*

ALPINE
Modèle 7272
AM FM stéréo cassette, affichage numérique

ALPINE
Ampli 3519
2 x 30 W

PAYEZ DANS 3 MOIS SANS INTÉRÊT*

ALPINE
Haut-parleur 6203
6 1/2" x 9", 2 voies, 40 W

ALPINE
Haut-parleur 6392
6" x 9", 3 voies, 60 W
1 395\$ non installé

PAYEZ DANS 3 MOIS SANS INTÉRÊT*

ALPINE
Modèle MA 075
• Armement et désarmement numériques à télécommande
• Coupure de contact
• Détecteur de micro-résonance
• Déclencheurs et détecteurs facultatifs
• Haut-parleur à pavillon
• Commande d'annulation
279\$ non installé

*Sujet à l'approbation du crédit.

quand on aime son auto!

Pour une meilleure justice

Forts des sondages qui révèlent que la majorité des Canadiens sont en accord avec eux, ceux qui, parmi nos élus fédéraux, prônent le rétablissement de la peine capitale feront valoir leur point de vue cette semaine à la Chambre des Communes si l'agenda parlementaire est respecté. On peut toutefois aisément supposer que les sondages seraient différents si la justice canadienne était plus logique et cohérente dans la détermination des peines. C'est là l'objet du rapport du juge Omer Archambeault rendu public mercredi dernier.

La Commission Archambeault recommande l'abolition du système actuel de libérations conditionnelles. Selon l'un de ses membres, le criminologue Jean-Paul Brodeur, il faut rétablir un "élément de vérité dans les sentences" et faire en sorte "qu'une condamnation pour 10 ans ne signifie plus un séjour de 2 ans en prison". M. Brodeur et ses collègues de la Commission ont raison. Que des condamnés à 10 ou 20 ans de prison puissent obtenir une libération de jour après avoir purgé seulement un sixième de leur sentence et totale après le tiers, cela est illogique. Et certainement pas étranger au fait que bon nombre de Canadiens font peu ou pas confiance à la justice de leur pays.

La Commission recommande que les détenus ne soient pas éligibles à la libération conditionnelle avant d'avoir écoulé les trois quarts de leur peine. Ce qui est sensé. Mais elle suggère

aussi avec raison que des lignes directrices plus exactes soient prescrites à l'usage des juges pour diminuer la grande disparité entre les sentences. De toute évidence, un tel guide permettrait d'améliorer notre justice et l'image qu'en a le public.

Plus sévère le système proposé par la Commission Archambeault? Oui pour les crimes avec violence. Mais parallèlement, on propose que les crimes moins graves n'entraînent pas automatiquement l'incarcération. Les comparaisons statistiques avec d'autres pays le montrent clairement: la justice canadienne emprisonne beaucoup. Trop. Et l'emprisonnement coûte très cher pour ce qu'il permet d'atteindre en termes de réhabilitation. A cet égard, on ne peut qu'être d'accord avec la Commission lorsqu'elle souligne que les travaux communautaires, notamment, devraient être considérés comme une véritable forme de sanction et non plus simplement comme une alternative. Le véritable rôle de la prison est de protéger le public des criminels dangereux; il faudrait y revenir.

Finalement, ce que le rapport Archambeault nous permet de constater encore une fois, c'est que le gouvernement fédéral aurait été beaucoup mieux inspiré de consacrer ses énergies à l'amélioration de notre justice plutôt qu'à un nouveau débat sur la peine de mort.

Roch Bilodeau

BLOC-NOTES

Arrêter tous les abus

Le sort présumément infligé durant un très long laps de temps à un individu qualifié de simple d'esprit, apporte une note de plus dans le dossier des visites à domicile d'enquêteurs chargés de vérifier le bien-fondé des versements d'aide sociale.

Ces agents fort contestés ont permis de récupérer des millions de dollars. Leur action a incité certains fraudeurs à modifier leurs demandes ou même à les annuler. Par contre certains groupes ont réclamé l'abolition de ces contrôles. Pourtant le gouvernement a le devoir de s'assurer que les centaines de millions qu'il débourse servent à ceux qui en ont véritablement besoin. Ce n'est pas provoquer les bénéficiaires que de s'assurer qu'ils obtiennent ce à quoi ils ont droit.

Mais quand on constate qu'un prestataire d'aide sociale s'est fait exploiter durant de nombreuses années, on souhaite que les vérificateurs et autres agents d'aide sociale prennent aussi le temps de contrôler si les bénéficiaires, surtout les plus démunis, physiquement et intellectuellement, sont en pratique secourus par les chèques de l'Etat. Il faut mettre un frein aux malversations mais aussi protéger ceux qui sont livrés à des exploitateurs. La société n'arrê-

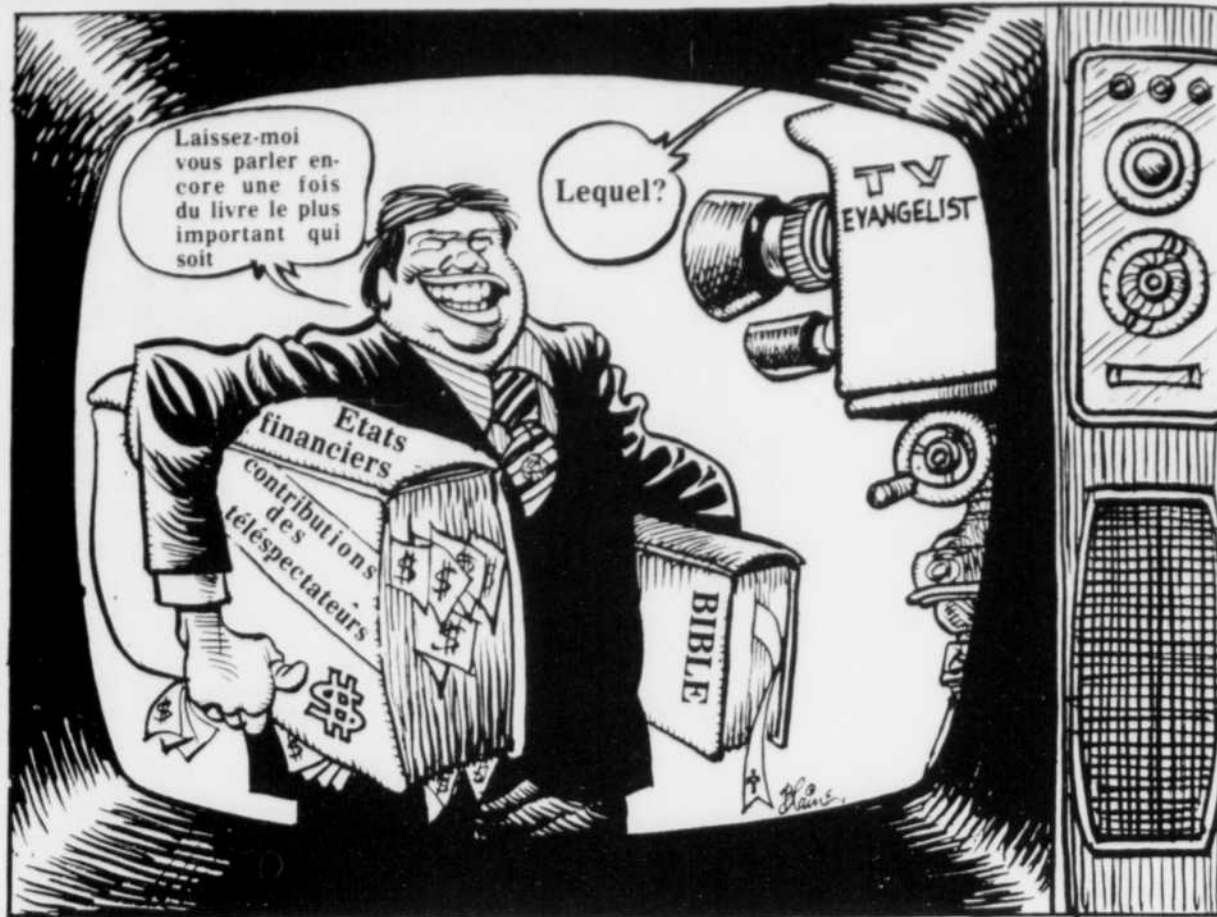
tera pas tous les fraudeurs du système. Mais elle a le devoir d'empêcher que des bénéficiaires soient exploités par des gens sans scrupule. Quitte à réduire le nombre d'agents vérificateurs.

Inquiétante discrimination

La discrimination, qu'elle soit traditionnelle ou nouvelle vague en s'affublant du titre de discrimination positive, reste de la discrimination. Le jugement de la Cour suprême des Etats-Unis qui reconnaît l'embauche d'une femme même moins qualifiée que les autres candidats masculins, sous prétexte d'équilibrer le pourcentage de postes de cadres détenus par les femmes, constitue pour les employeurs un danger de se retrouver, pour de très bons motifs en apparence, avec du personnel de second ordre.

Les femmes, les personnes handicapées et les groupes ethniques n'ont rien à gagner de lois et jugements qui forcent les employeurs à les engager en raison de leur appartenance à des minorités. L'employeur qui serait forcé d'embaucher des candidats issus de minorités pour satisfaire aux exigences de la loi, risque de se retrouver avec une entreprise mal gérée. C'est sur la base des qualités et compétences que l'employeur doit combler ses postes, pas sur la base d'une discrimination positive.

Jean Vigneault



LETTRÉ OUVERTE

La Bouée, une nécessité

Monsieur Paul Gobeil
Président du Conseil du Trésor

Avez la violence qui monte dans notre société, les maisons d'hébergement sont des refuges essentiels pour les femmes et les enfants qui en sont victimes. En plus de recevoir abri et sécurité, elles obtiennent appui et réconfort.

Ici, dans notre région isolée des centres urbains, La Bouée régionale de Lac-Mégantic est une nécessité. Les femmes qui y ont recours, étant sous le choc de la violence et démunies au point de vue financier, ne veulent pas traumatiser davantage leurs enfants en les déracinant de leur milieu. Aussi, La Bouée est le seul endroit où les femmes peuvent aller en toute confiance.

Cette même maison d'hébergement vit des problèmes aigus de financement et elle se verra dans l'obligation de fermer ses portes dès le début d'avril si le gouvernement n'intervient pas rapidement.

Espérant que vous vous penchiez sur cette réalité, nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

Suzette Gilbert, présidente
Centre Instructif et Récréatif
des Femmes de Lac-Mégantic Inc.

L'histoire accessible à tous

L'Honorable Flora MacDonald
Ministre des Communications

Cet après-midi, mes enfants et moi sommes allés visiter le Musée Canada-Atlantique, l'attraction du moment dans notre municipalité de 7 000 habitants.

En y mettant le pied, je me réjouissais déjà que nos Canadiens aient pensé de nous présenter l'histoire de nos origines sous cette forme accessible à tout âge. Tandis que mon garçon de 8 ans est fasciné par les armes taillées dans la pierre par l'homme préhistorique, le plus petit âgé d'un an babille joyeusement devant un castor naturalisé.

Ma fille de 7 ans se demande comment fonctionne cette herse particulière qui passe à travers les souches pour enfoncer les semences d'avoine. Celui de 5 ans est impressionné par la grosseur d'une dent de bœuf.

Marc-André âgé de 3 ans, interroge la surveillante sur ce qui lui semble du vieux bois, mais qui est en vérité le squelette d'un adolescent.

Et j'apprends à la sortie de la caravane que vous voulez nous priver de cet émerveillement et de ces connaissances en abolissant le programme des Muséobus.

Madame, l'histoire de notre patrimoine doit être accessible à tous même dans les coins les plus reculés.

C'est d'ailleurs l'objectif principal du Muséobus: visiter les communautés qui ne peuvent être desservies par un Musée. Ce n'est pas tout le monde qui peut se rendre à Ottawa pour visiter le Musée des Civilisations.

En tant que citoyenne à revenu moyen, c'est-à-dire la classe la plus "imposée" au Canada, je souhaite que mes impôts continuent de défrayer les coûts de ce programme. Par conséquent, le Muséobus continuera de s'arrêter dans les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres commerciaux et communautaires, les parcs, les maisons de correction, les terrains de jeux et les expositions estivales.

Et nous aurons la chance de visiter le Muséobus Canada Nord lors de son prochain passage à St-Nicéphore.

En attendant une réponse heureuse à ma demande et à celle de plusieurs Canadiens, Madame, je vous salue.

Brigitte Prud'homme-Rizk
St-Nicéphore

OPINION DES LECTEURS

Pétition pour le Musée des Beaux-Arts

Actuellement circule à Sherbrooke une pétition en vue d'obtenir l'appui de la population pour démenager le Musée des Beaux-Arts dans l'ancien Palais de Justice bientôt disponible.

En tant que citoyenne de cette ville, je viens dire ici que je suis pleinement d'accord avec ce projet. J'invite toute la population à y souscrire.

C'est une merveilleuse façon de conserver le cachet historique de ce vieux bâtiment du début du siècle. Les citoyens doivent tout faire,

à mon avis, pour protéger leurs vieux bâtiments gage d'attrait touristique et économique incontestable, gage aussi de leur différence et de leur personnalité.

J'invite aussi tous les organismes à caractère culturel à envoyer une lettre d'appui au Musée des Beaux-Arts à Sherbrooke. Il y va dans une large mesure, de l'avenir de cette belle ville historique de l'époque des loyalistes.

Irène Girard
Sherbrooke

Affichage bilingue à Magog: une défaite pour les francophones

Lundi soir, le 16 mars 1987, Assemblée régulière à l'Hôtel de ville de Magog. (...)

Le point important de la soirée: une proposition votée à l'assemblée précédente, concernant l'affichage bilingue. Une proposition acceptée à l'unanimité, sans consultation: "... personne ne m'a téléphoné chez moi pour me dire qu'il n'était pas d'accord" affirme un conseiller.

Messieurs du conseil, avez-vous seulement consulté vos gens? Comment voulez-vous que la population se prononce, si personne n'est avisé que telle question est débattue au conseil municipal? (...)

Cependant, ce lundi soir, sans qu'il y ait eu mobilisation populaire, voilà qu'une soixantaine de citoyens se sont rendus à l'Hôtel de ville dans l'espoir que le conseil revise sa position. Leurs espoirs furent vains.

Quel amendement!

Après lecture de la proposition de la dernière assemblée après l'audacieux ajout de l'amendement de M. Lacasse: "en autant que le français soit nettement dominant". (Quel amendement! Deux cinquantese sous pour une piastre), le conseil a adopté à l'unanimité et sans aucune discussion, la dite proposition glorieusement amendée.

La salle a manifesté en vain son désir de s'exprimer avant le vote final. M. le maire a carrément refusé d'entendre qui que ce soit. Permettez-moi de vous rappeler, comme l'a mentionné un journaliste à la radio, que M. Gilbert a élaboré sa stratégie électorale sous le signe de "l'écoute et de la concertation". Il semble qu'une fois la bataille électorale remportée, nos politiciens, à quelque niveau que ce soit, oublient, à l'occasion, les thèmes de leur campagne.

Opposition

Après l'adoption de la proposition (qui coïncidait avec la fin de l'assemblée), c'est avec une certaine condescendance que M. le maire a daigné permettre à l'assemblée de s'exprimer. Si le conseil n'avait pas d'idée à émettre sur le sujet, croyez-moi, l'assistance, elle n'en manquait pas.

Tous les intervenants étaient des francophones et s'opposaient à la résolution d'affichage bilingue. Une exception, cette dame d'expression anglaise qui simplement a demandé à tous: "Qu'est-ce que ça peut bien vous faire qu'il y ait de l'anglais sur les affiches commerciales?" Quel poids n'est-ce pas? On ne peut que répondre aussi banalement: "Eh bien! chère madame, qu'est-ce que ça peut vous faire à vous, que ces mêmes annonces soient uniquement françaises?"

(...) Que faisaient nos édiles municipaux pendant ce débat? Jugez par vous-mêmes: un conseiller était absent (?); un autre avait fui (on défendait sa langue et il en était terriblement offensé); deux n'ont pas soufflé mot; un autre a osé exprimer: "... personne ne m'a téléphoné"; un dernier, le conseiller vedette, celui qui a vaillamment défendu notre langue (du moins semblait-il le croire) se déculpabilisait proposant l'amendement de taille qui, pour lui, semblait en faire une différence énorme, "la" différence... (...)

Le Québec doit rester français

(...) L'affichage bilingue réclamé à grands cris par les anglophones semble particulièrement important pour eux (et, curieusement, certains des nôtres le banalisent, le croyant sans danger). Serait-ce qu'ils soient plus clairvoyants que nous, qu'ils pressentent déjà que la victoire de l'affichage bilingue, que certains pourraient croire anodin, serait le début d'une nouvelle domination plus menaçante que celle vécue au cours de notre histoire? Dans ce cas, je doute que nous, Québécois français, en sortions vainqueurs.

Le Québec doit rester français avant tout. Lorsque je quitte le Québec, j'accepte et "subis" le faux bilinguisme des autres provinces canadiennes. Lorsque je me dirige du côté américain, j'accepte aussi de devoir faire les efforts nécessaires pour que mes hôtes me comprennent.

Lorsque les visiteurs étrangers (américains ou autres) lorsque les Canadiens des autres provinces nous visitent, eux aussi devraient accepter ou "subir" que le visage qui s'offre à eux soit français. C'est ce qui fait notre identité propre, notre différence, notre richesse, aussi c'est ce qui suscite l'intérêt particulier qui attire. (...)

On dit que cette saison fut une année record dans les centres de ski à Orford et ailleurs. Pourtant l'affichage bilingue souhaité par les anglophones et approuvé par le conseil, n'est pas encore effectif. Comment expliquer alors la venue des touristes? Ils n'ont donc pas fui de certains de nos enseignes telles: La Source, La Grosse Pomme, Les Trois Marmites, Foliole, Vins et Spiritueux (ça m'étonnerait qu'ils aient dû subir un régime sec...)

Défaite

Je crois que le conseil municipal de Magog a minimisé l'importance de la question. Je crois qu'il a agi d'une façon expéditive. Je crois qu'il a sous-estimé l'opinion des électeurs. Je crois que la minorité anglophone (à Magog) a exprimé un souhait honorable. Chacun est fier de sa langue et désire qu'elle ait une place de choix. C'est légitime. Mais, j'ajouterais... la place qui lui revient. (...)

Cette assemblée de lundi soir a connu un triste dénouement. La petite poignée d'anglophones est partie gagnante sans avoir eu à lutter. (A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire).

La majorité francophone a subi comme une défaite, d'autant plus amère qu'elle a été signée par des pairs, francophones: le conseil municipal.

Ce soir-là, lecteurs, croyez-moi: la fierté nationale, la fierté tout court, n'habitait pas autour de la table du conseil. Elle s'y senta terriblement mal à l'aise. (...)

Une suggestion messieurs du conseil municipal: lorsque vous ferez parvenir votre proposition (votée par 7 personnes) au gouvernement du Québec, osez donc y joindre la pétition-éclair que vous a tendue un citoyen et qui contenait déjà, sans publicité, des dizaines et des dizaines de noms qui faisaient opposition à votre inimmuable unanimité.

N'oubliez pas monsieur le maire: "Écoute et Concertation..."

Suzanne Pelletier
Magog



Des lieux pour débattre l'avenir

OPINION DES AUTRES

Un an après la vente de sa première société d'Etat, le ministre québécois chargé du dossier de la privatisation, M. Pierre Fortier, a fait savoir en fin de semaine dernière qu'il marque un temps d'arrêt sur le libre-échange. D'autres ont également proposé qu'on le fasse au sujet de l'adhésion du Québec à l'accord constitutionnel et, de façon générale, chaque fois que des décisions gouvernementales touchent de larges secteurs de la population. D'autres parlent de débattre la

question du rétablissement de la peine de mort, par exemple, ou encore celle de la réforme de l'aide sociale.

Cela dit, il faut toutefois se demander quelle tribune convient le mieux à ces "débat publics" et explorer qu'il n'existe actuellement aucun forum vraiment approprié pour la tenue de ce genre de discussions.

Si les commissions parlementaires sont publiques, le genre de "débat" partisans qui s'y tiennent décourageant souvent les parties neutres de s'y présenter. La politiquerie, bien souvent, l'emporte sur le sérieux et les parlementaires ne sont pas toujours des mieux informés.

Les commissions d'enquête sont plus sérieuses, mais bien souvent les diverses parties qui s'y présentent pour expliquer leurs mémoires, souvent divergents, n'ont pas l'occasion de discuter entre elles et de se confronter.

Le Nouveau parti démocratique du Québec et quelques autres associations ont déjà parlé de convoquer une "constituante", notam-

ment pour élaborer une constitution québécoise. Il existe bien peu de précédents à la convocation d'une telle assemblée, que ses promoteurs voudraient semblable à celle qui a permis d'élaborer la constitution française, il y a près de deux siècles. Le principe est peut-être louable, mais son application semble difficile, sinon applicable dans une société moderne.

Restent les colloques, comme celui de l'ENAP cette semaine. Ils donnent l'occasion à des participants de milieux divers de se confronter calmement, en terrain neutre. Mais ils ont peu d'impact sur la population en général et ne sont pas décisionnels.

Pourquoi, alors, ne pas revigorer les différents conseils consultatifs, comme le Conseil supérieur de l'éducation, celui du travail et de la main-d'oeuvre, de la langue française, du statut de la femme, etc., de façon à en faire de véritables forums publics de discussion, avec possibilité de convoquer des témoins? L'enjeu des questions à débattre le justifierait.

Pierre Vennat
La Presse

Thatcher et Gorbatchev se rappellent l'un à l'autre les différends Est-Ouest



Mme Margaret Thatcher, avant de rencontrer M. Gorbatchev, avait participé à une cérémonie devant la tombe du Soldat inconnu à Moscou.

MOSCOU (AFP) — Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, et le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev se sont, hier soir à Moscou, rappelés vivement l'un à l'autre les différends qui séparent l'Est de l'Ouest.

Au cours du banquet offert en son honneur au Kremlin à l'issue d'une journée d'entretiens très denses, Mme Thatcher a réaffirmé à M. Gorbatchev sa foi dans la dissuasion nucléaire après avoir eu avec lui neuf heures de "discussion fascinante". Elle a exhorté les Soviétiques à se retirer rapidement d'Afghanistan et à respecter les droits de l'homme, conditions aussi indispensables selon elle que le désarmement au retour de la confiance.

Mme Thatcher a qualifié de "rêve" la proposition de M. Gorbatchev d'éliminer les armes nucléaires d'ici la fin de ce siècle. Prenant le contrepied de la démarche de ce dernier en matière de désarmement, elle a préféré prôner une tactique du pas à pas qu'elle estime plus réaliste.

Le premier ministre a souhaité un accord sur les missiles à portée intermédiaire accompagné de restrictions sur les missiles à courte portée, une réduction de moitié des armements offensifs stratégiques américains et soviétiques, et une interdiction totale des armes chimiques.

"Nous vous jugerons sur des faits et des résultats", a lancé Mme Thatcher à M. Gorbatchev, après s'être malgré tout félicitée des signes perceptibles de changement et d'ouverture en URSS. Elle a notamment réclamé davantage de libérations de prisonniers politiques et le respect du droit de quitter son pays.

Sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office, a transmis à son homologue soviétique, M. Edouard Chevardnadze, une liste de 100 cas de candidature à l'émigration, a-t-on indiqué de sources britanniques.

Le chef du PC soviétique a rétorqué en mettant, lui aussi avec force, en valeur les positions traditionnelles de l'URSS. Accusant personnellement pour la première fois les Occidentaux de vouloir imposer à l'URSS un "paquet de conditions" à sa proposition de démantèlement des euromissiles, il a noté que "les prochaines semaines" seraient décisives.

Les risques d'accident

M. Gorbatchev a exprimé ses réserves envers la politique de dissuasion nucléaire, en soulignant les risques d'accident et en dénonçant "la subordination" qu'elle implique "des politiques aux intérêts du militarisme".

De sources britanniques à Moscou, on a souligné que le point de vue exprimé par Mme Thatcher devait être considéré à la lumière de ses entretiens, avant son départ, avec le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl et le président français, M. François Mitterrand.

Les deux dirigeants ont donc conclu par les accents de la détermination une journée qui avait commencé par une certaine euphorie, du moins si l'on en croit les officiels britanniques.

Mme Thatcher et M. Gorbatchev, qui devaient avoir deux heures de tête-à-tête en fin de matinée, les ont prolongées de près d'autant, faisant manquer au premier ministre un déjeuner prévu avec un groupe d'intellectuels soviétiques.

Empoisonnements à l'huile frelatée Vive tension à l'ouverture du procès tant attendu à Madrid

MADRID (AFP) — La tension était sur tous les visages hier à Madrid pour la première audience du procès tant attendu du "syndrome toxique", l'empoisonnement massif dû à l'huile frelatée qui a coûté la vie à 650 personnes en Espagne en six ans.

Un une peine de 100.000 ans de prison.

L'organisation du procès a coûté environ 3,5 millions de dollars. Le total des peines requises s'élève à près d'un million d'années de prison, deux bataillons de 38 avocats sont mobilisés, le dossier tient en 250.000 pages et, pour la première fois en Espagne, un système d'enregistrement vidéo scruté les visages des juges et des accusés.

Les 38 accusés sont apparus comme indifférents à ce qui se passait. Ils ont écouté impassibles la lecture par le greffier du tribunal de la kyrielle de charges retenues contre eux : délit contre la santé publique, homicides et escroquerie.

Le procès a vraiment débuté avec l'interrogatoire d'un des principaux accusés, Juan Miguel Bengoechea, le propriétaire de la société Rapsa de Saint-Sébastien (nord) qui constituait le premier maillon de la tragédie.

C'est cette société qui, fin 1980, avait importé de France 600 tonnes d'huile de colza dénaturisée à usage industriel dont une partie a été détournée et traitée pour la faire passer pour de l'huile de table.

Devait suivre pendant une heure une bataille de chiffres, de dates et de prix entre un procureur pugnace, M. Eduardo Fungairino, et M. Bengoechea.

Tous les Marines à Moscou remplacés

WASHINGTON (AFP) — La surprise créée en décembre dernier par la découverte des fautes commises par des "Marines" gardant l'ambassade américaine à Moscou a fait place à un scandale d'espionnage majeur.

Tous les Marines gardant l'ambassade vont être rappelés aux Etats-Unis d'ici la fin avril "par mesure de précaution" et seront remplacés, a annoncé lundi le département d'Etat. Le président Ronald Reagan suit cette "infraction très sérieuse en matière de sécurité", a souligné la Maison-Blanche.

Le département d'Etat a bloqué au moins partiellement les réseaux de communication d'informations "sensibles" avec son ambassade à Moscou, selon la presse américaine.

Deux Marines qui ont été en poste à Moscou sont actuellement détenus aux Etats-Unis, où ils sont accusés d'avoir, pour les beaux yeux de deux ex-employées sovié-

tiques de l'ambassade, laissé des agents du KGB "visiter" les locaux la nuit.

Selon des responsables interrogés par Time Magazine, les informations recueillies par les Soviétiques pourraient expliquer pourquoi ceux-ci étaient, lors du Sommet Reagan-Gorbatchev de Reykjavik, apparus si bien armés pour répondre aux

propositions américaines. En attendant la fin de l'enquête, l'impossibilité de faire confiance aux systèmes de communication ultra-secrets entre l'ambassade américaine à Moscou et Washington pose un casse-tête pour la préparation de la visite du secrétaire d'Etat George Shultz à Moscou dans deux semaines.

Chirac parlera au nom des Européens

NEW YORK (AFP) — Le premier ministre français, M. Jacques Chirac, a indiqué hier qu'il se ferait, lors de son entretien aujourd'hui à Washington avec le président Ronald Reagan "en quelque sorte le porte-parole des préoccupations des Européens" en ce qui concerne le désarmement.

M. Chirac, qui s'exprimait au consulat de France de New York peu avant son départ pour Washington, a ajouté qu'il voulait "s'infor-

mer de l'état actuel des négociations" entre Soviétiques et Américains sur le désarmement et "de la façon dont les Américains entendent les poursuivre".

Il a indiqué que "cette phase de négociation s'ouvrirait de façon finalement assez satisfaisante". "La France est le seul grand pays où il y a un consensus dans l'opinion sur les problèmes de défense et c'est une grande force", a-t-il ajouté.

NOUVEAUX TARIFS POSTAUX EN VIGUEUR LE...

Découpez ce tableau et conservez-le pour référence future.

1^{ER} AVRIL

Voici quelques uns des tarifs postaux qui prendront effet le 1^{er} avril 1987. Cette liste partielle s'applique au courrier destiné au Canada et ailleurs dans le monde. Vous trouverez la liste complète des tarifs en vigueur à votre bureau de poste.

COURRIER À DESTINATION DU CANADA

COURRIER de 1^{re} CLASSE	
Jusqu'à 30 g:	36¢
Plus de 30 g, jusqu'à 50 g:	55¢

Services spéciaux:	
Poste certifiée*	1,50\$
Courrier recommandé*	2,63\$
Livraison spéciale* (Lettres)	1,96\$

*Tarif postal en sus

Colis (jusqu'à 30 kg)	Exemples de tarifs
Vancouver-Winnipeg (2 kg) 1 ^{re} classe	6,29\$
Poste aux colis	2,54\$
Halifax-Montréal (2 kg) 1 ^{re} Classe	4,64\$
Poste aux colis	2,23\$

Tarif pour courrier non-standard (jusqu'à 30 g):	42¢
S'applique uniquement au courrier d'affaires (courrier affranchi au compteur ou port payé numéraire) ne portant pas de code postal ou de dimensions non-standards.	

COURRIER À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

LETTRES	Jusqu'à 30 g:	42¢
	Plus de 30 g, jusqu'à 50 g:	60¢
	Plus de 50 g, jusqu'à 100 g:	91¢

COURRIER OUTRE-MER

LETTRES	Jusqu'à 20 g:	72¢
	Plus de 20 g, jusqu'à 50 g:	1,12\$
	Plus de 50 g, jusqu'à 100 g:	1,77\$

Utilisez toujours le code postal. C'est la clé du traitement mécanique du courrier. Le courrier portant le mauvais code ou sans aucun code, ne peut être acheminé de façon efficace.

JUSQU'À 40% DE RABAIS BAGAGES SEARS 1^{er} CHOIX

Toutes les caractéristiques dont vous avez besoin aujourd'hui! Bagages "Fashionite" Sears 1^{er} choix en nylon ou vinyle, vous choisissez le recouvrement qui vous convient le mieux. Choix de valises Pullman à cadre ne se déformant pas 24, 26 ou 28", fourre-tout, fin de semaine. Sac à multi-sections, sac de voyage ou sac à vêtements en nylon seulement. En nylon gris ou bleu; en vinyle tan, gris ou bourgogne. Une excellente idée cadeau pour le grand voyageur! Sears ord. 505-1155. Ch...32,995-68,995



N° 1 des cartes de grands magasins au Canada!



Prix en vigueur jusqu'au 11 avril 1987, ou jusqu'à épuisement des stocks.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRES-VENTE ASSURE DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CREDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIENHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "Étal" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi, de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi, de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1987, Sears Canada Inc.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

la tribune vivre en 87

Avant qu'ils puissent se sentir à l'aise au Québec et s'ouvrir à leur entourage

Les jeunes immigrés ont besoin de temps



Louise Nolin-Savard



France Olivier

“Je souhaite que mon pays soit comme le Canada”
— Vargo Mestry, d'Afrique du Sud

SHERBROOKE (MR) — Vargo Mestry, d'Afrique du Sud, en est à un an en classe d'accueil et il intégrera les classes régulières l'an prochain au secondaire. Comment se sent-il au Québec? “C'est très bon ici, dit-il. On est perçu comme d'autres personnes. Je souhaite que mon pays soit comme le Canada. Il y a quelques personnes qui lancent parfois 'Maudit immigrant, retourne chez toi', mais ce ne sont que quelques personnes et il y en a beaucoup plus qui m'acceptent.” De toute façon, en comparaison avec le vécu auquel sont soumis les gens de couleur en Afrique du Sud, Vargo estime que les commentaires désobligeants sont relativement négligeables. Il a cependant l'intention de retourner en

A l'aide!
Edouardo Morataya, arrivé du Salvador à cause de la guerre, avec sa famille sauf son père, il y a presque trois ans, se trouve maintenant dans une 5e année régulière. Il n'a aucune difficulté, dit-il; son bulletin est bon. Reçoit-il de l'aide de copains parfois? Au contraire, répond-il, les amis me téléphonent parfois pour que je les aide. Edouardo dit qu'il aime beaucoup le français.

Si au point de départ, il éprouvait de la difficulté à se faire des amis, sauf parmi les jeunes Anglais, Vietnamiens et Cambodgiens de sa classe d'accueil, aujourd'hui, il en

par Michel RONDEAU
SHERBROOKE — Il faut avant tout donner le temps aux jeunes immigrés de franchir les nombreuses barrières qui les séparent de la culture québécoise si l'on veut qu'ils s'intègrent à la société et que les échanges avec eux soient agréables et enrichissants pour les gens d'ici.

Mmes France Olivier, travailleuse sociale, et Louise Nolin-Savard, professeure d'une classe d'accueil de l'école Larocque, estiment en effet qu'il faut un certain temps avant que les jeunes des classes d'accueil se sentent à l'aise et commencent à s'ouvrir à leur entourage.

Les classes d'accueil, comme on en trouve à l'école Larocque, pour le primaire, et à l'école Mitchell pour le secondaire, reçoivent des enfants de tous les pays qui arrivent tout juste au Québec.

Un an seulement

Ces classes visent à familiariser les jeunes avec la langue française, selon l'esprit des programmes du ministère de l'Éducation, dit Mme Nolin-Savard, c'est-à-dire sous l'angle de la communication orale et écrite. Dès le départ, la scolarisation de ces élèves dépend de leur capacité de comprendre et de parler le français. C'est donc l'un des principaux objectifs des classes d'accueil, car après un an, les jeunes doivent quitter ces classes pour entrer en classe régulière.

Les classes d'accueil permettent aussi de faire connaître aux jeunes immigrés la culture québécoise, ses valeurs socio-culturelles, ses coutumes. Ce que signifient les fêtes religieuses, ce que sont les activités particulières comme la randonnée à la cabane à sucre ne sont que quelques détails parmi tant d'autres qui doivent être portés à la connaissance des jeunes immigrés.

La vie quotidienne

Ces classes visent aussi, surtout au début, à rendre les jeunes capables de mesurer le quotidien et de s'y adapter. A 25 degrés sous zéro, on ne va pas dehors pieds nus dans ses espadrilles. Le soleil de février ne signifie pas qu'il fait chaud dehors. Quand on vient d'un pays chaud et qu'on arrive au Québec à

l'automne, on s'interroge s'il y a jamais de fleurs ici et il faut attendre l'été suivant pour constater qu'il en pousse à la belle saison. Comme il faut plusieurs mois avant qu'un jeune soit familier avec le cycle des saisons, peut-on s'attendre que le jeune comprenne et progresse plus rapidement sur d'autres plans?

Le temps

Non, estiment France Olivier et Louise Nolin-Savard. Il faut être patient, laisser le temps aux jeunes de découvrir leur nouveau milieu et de s'y sentir à l'aise. Quand ils arrivent à l'étape de sortir d'eux-mêmes, on peut ensuite les mieux connaître et les apprécier. Mais il faut leur donner leur chance et les aimer si l'on veut les aider à s'épanouir, estiment les deux intervenantes.



Edouardo Morataya



Vargo Mestry

Afrique du Sud un jour, “quand, dit-il, mon pays sera comme le Canada.” Pour ce qui est des apprentissages à l'école, Vargo dit qu'ils ne sont pas trop difficiles. Il estime d'ailleurs que les écoles québécoises sont très peu exigeantes en comparaison des écoles sud-africaines et des écoles britanniques qu'il a connues.

compte plusieurs à l'école et autour de chez lui. Il n'a pas l'intention de retourner au Salvador un jour. “On s'habitue au Canada”, dit-il. Edouardo, se souvenant de ses difficultés des premiers temps en classe, dit qu'il ne pense pas qu'il serait possible de s'intégrer à son nouveau milieu sans les classes d'accueil.

MAINTENANT
vous pouvez économiser davantage!
Presque chaque pièce de

TISSU

de l'Entrepôt est

REDUITE

de 25% à 50%

sur nos précédents bas prix de vente.

Nouveaux bas prix en vigueur MAINTENANT
sur notre sélection de tissus de printemps et été!

Si vous avez manqué
la vente de draperies et de
rideaux tout-faits ou si vous
n'avez pas trouvé ce que vous
cherchez venez à l'Entrepôt cet-
te semaine! Nous avons un bon
choix toujours aux mêmes
incroyables bas prix!
3.99 à 17.99

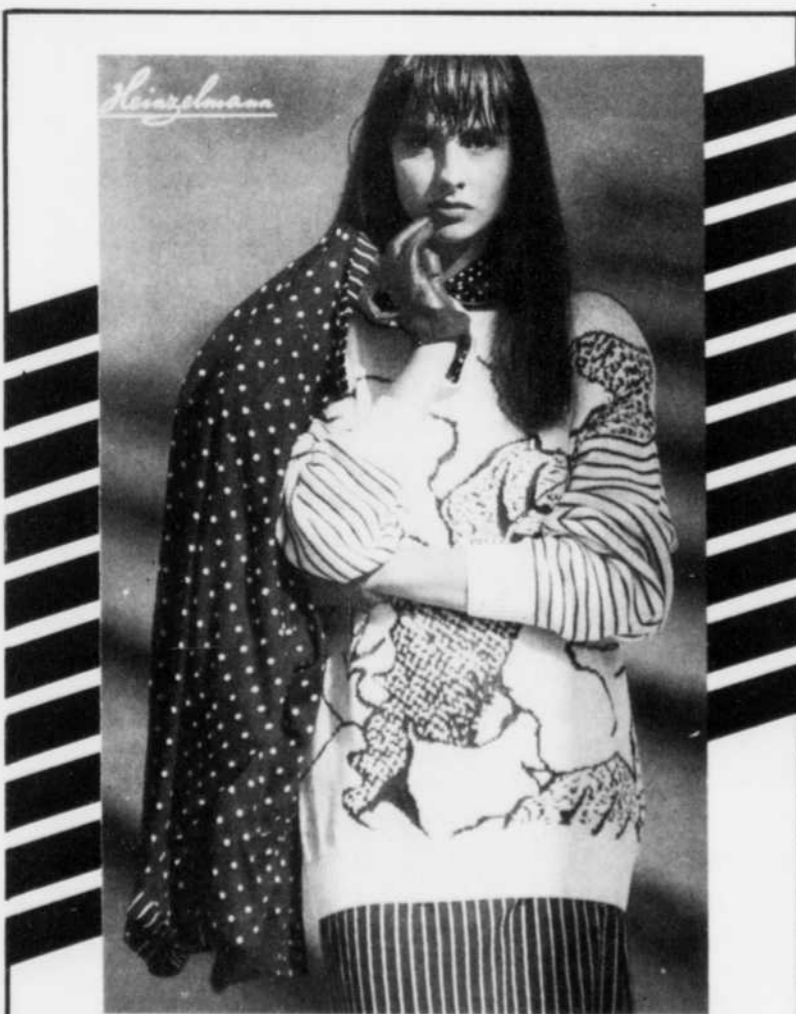


ENTREPOT

Au Bon Marché

121, rue Dépôt

Stationnement gratuit le samedi. Stationnement municipal sur la rue Dépôt.

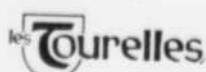


Classique

Catherine

vous habillera pour le sport, le bureau et vos sorties mondaines. Tailles 3 à 20 ans.

235, King ouest
Sherbrooke
819-567-8545



3025, King O.
Sherbrooke
819-822-0795

Condoms à l'hôtel

Un grand hôtel de Montréal, le Shangrila, offre maintenant un nouvel article à ses clients chambreurs, le condom. Un sondage interne a indiqué que les trois quarts des répondants ne s'en sentaient pas du tout incommodés, a révélé Pierre Quintal, directeur général.

(Lasserphoto PC)

En bref

Concours d'art oratoire

Pour marquer le 40^e anniversaire de la déclaration de la citoyenneté canadienne, le Secrétariat d'état en collaboration avec les Toastmasters International, par le biais de la section estrienne, lance un concours d'art oratoire ouvert à tous les Canadiens de 18 ans et plus. Les inscriptions peuvent se faire dès maintenant auprès du club Toastmasters local, aux numéros 569-7461 ou 533-4311.

Rendez-vous avec la Régie

Dans le cadre du programme de présences régionales, le représentant de la Régie des rentes du Québec sera à Lac-Mégantic, le mardi 7 avril, au Centre Travail-Québec, rue Frontenac, de 10 h à 15 h. Le représentant pourra répondre

aux questions concernant le Régime de rentes du Québec (prestations de retraite, de survivant, d'invalidité et de partage des gains entre ex-conjoints), les régimes de retraite ou les allocations familiales.

Retrouvailles de la Bog

Le Comité des loisirs du lac Brompton Sud organise une fête des retrouvailles de la Bog, le dimanche 17 mai, à l'intention de tous ceux et celles qui ont fréquenté les clubs Grand Duc, Faucon d'Or et, aujourd'hui, le bar salon Marais-

Du-Lac, sur le chemin Thibault. En prévision de la journée amicale qui sera suivie d'un souper, les personnes intéressées doivent réserver leurs billets avant le 1er mai, auprès de Mme Françoise Paradis.



Des jonquilles pour aider à la recherche médicale sur le cancer

SHERBROOKE — Une cinquantaine de bénévoles offriront, jeudi et vendredi, de 9h à 21h, des jonquilles aux clients des centres commerciaux de Sherbrooke, de Rock Forest, de Fleurimont et de Magog dans le but de recueillir des fonds destinés à soutenir la recherche médicale sur le cancer.

Ce n'est pas seulement dans la métropole de l'Estrie et dans ses environs immédiats que des jonquilles seront offertes à la clientèle des établissements commerciaux par les bénévoles du chapitre régional de la Société canadienne du cancer ces deux jours-là.

Les clients des maisons d'affaires de toutes les agglomérations estriennes de quelque importance seront aussi invités à apporter leur appui financier à la lutte contre le cancer.

Les dirigeants régionaux de l'organisme sont convaincus que le public répondra avec sa générosité habituelle à l'appel qu'ils lui lancent et que l'objectif de 20,000 \$ assigné à cette première

phase de la levée de fonds annuelle de la Société canadienne du cancer sera aisément atteint.

La présidente régionale de la campagne de financement est Mme Diane Lavallée, épouse du maire de Rock Forest, M. Gaétan Lavallée, qui a été guéri du cancer grâce à une cure hâtive.

Coiffure Sélect Enr.

Chantal Rancourt
(anciennement du salon Jo-Anne)

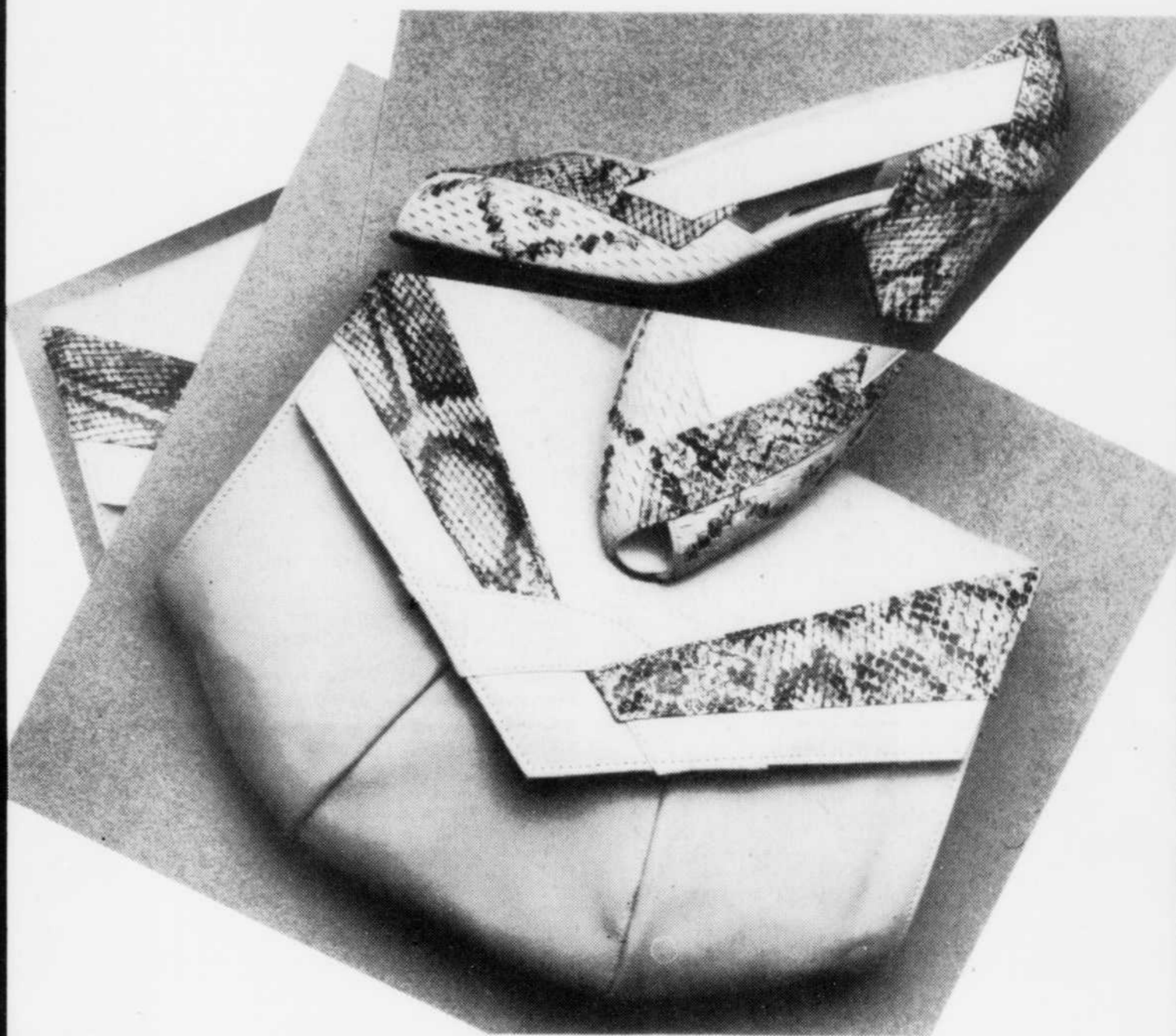
désire aviser sa clientèle de l'ouverture de son salon pour Elle & Lui, le 1er avril 1987 au:

1583, Chemin Duplessis
Fleurimont (près de l'aréna)

565-4652

F.X. LA SALLE

LA MODE À VOS PIEDS



GALERIES D'ANJOU, PROMENADES SAINT-BRUNO, CARREFOUR LAVAL, 1011, RUE STE-CATHERINE O., CENTRE ROCKLAND, PLACE SAINTE-FOY, CARREFOUR DE L'ESTRIE, CENTRE FAIRVIEW, PLACE VERSAILLES, CENTRE LES RIVIERES, PLACE DE ROYAUME.

Bientôt

CoCLIQUE

82, rue Wellington Nord
Sherbrooke, QC
566.5955

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

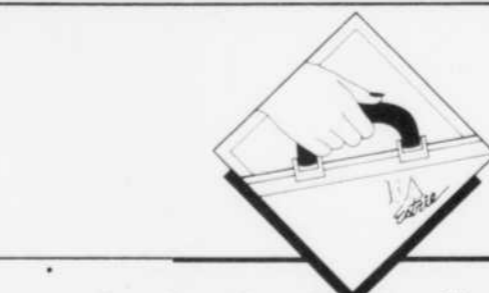
Les femmes d'affaires intéressées n'ont qu'à se procurer le formulaire de participation distribué par l'Alliance des femmes d'affaires, 20, rue Bryant à Sherbrooke, (819) 821-4455. La période d'inscription se déroule entre le 1er MARS 1987 ET LE 15 AVRIL 1987, A MINUIT.

1^{er}

23 000 \$ en prix incluant:

- Prix TELE 7, valeur de 10 000 \$.
- Utilisation complète d'un téléphone cellulaire de voiture pendant un an. Valeur de 5000 \$ par G. LEBEAU et CANTEL.
- Voyage pour 2 à Paris. Valeur de 2000 \$ par JET VOYAGE et VOYAGES ESCAPADE.
- Garde-robe. Valeur de 1000 \$ par Mme FRANCE ANCTIL, styliste.
- Fonds Industrial. Valeur de 1000 \$ par Mme Sylvie Lévesque de PLACEMENTS GEOFFRION LECLERC INC.
- Publicité radiophonique. Valeur de 1000 \$ par les stations CIMO et CJRS.
- Publicité imprimée. Valeur de 1000 \$ par le quotidien LA TRIBUNE.
- Kiosque gratuit au SALON DE LA FEMME 1988. Valeur de 1000 \$ par M. François Ouellette.
- 1000 \$ en argent par l'ALLIANCE DES FEMMES D'AFFAIRES DE L'ESTRIE.

LES NOMS DES 3 GAGNANTES seront connus LE 5 MAI 1987 lors de la soirée de gala clôturant le COLLOQUE «FAIRE SA PLACE EN AFFAIRES», mis sur pied par l'Alliance des femmes d'affaires de l'Estrie en collaboration avec la Chambre de Commerce et le Ministère de l'industrie et du commerce. Le gala a lieu à l'Hôtel Le Baron de Sherbrooke.



C.O.N.C.O.U.R.S

FEMME D'AFFAIRES

DE L'ANNÉE

en Estrie

1 · 9 · 8 · 7

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer, la candidate doit:

- 1° Être PROPRIÉTAIRE d'une entreprise (avec contrôle majoritaire) ou gestionnaire avec pouvoir décisionnel.
- 2° Démontrer des QUALITÉS DE GESTION tant du point de vue quantitatif (rentabilité, gestion financière) que qualitatif (créativité, faculté d'adaptation, leadership).
- 3° Être impliquée dans le MILIEU SOCIAL estrien.
- 4° Oeuvrer dans une entreprise à but lucratif ou non, en opération depuis AU MOINS 3 ANS au 31 décembre 1986.
- 5° Oeuvrer dans une entreprise dont le siège social ou la principale place d'affaires est situé en ESTRIE, région 05.

2^e

1000 \$

1000 \$ en argent par Mme Nicole Dussault, des Boutiques ÇA CLIQUE.

3^e

500 \$

500 \$ en argent par M. Robert Dunn de DUNN-PARIZEAU INC. courtiers d'assurances.

Ce concours a été rendu possible grâce à la précieuse collaboration de:

Cette annonce est une courtoisie de La Tribune.

